

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
6 mois... 16
12 mois... 10
Poste: 35 fr.
6 mois... 18
12 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

ANNONCES, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse.

SAUMUR, 17 MARS 1886

LES EXPLICATIONS

DU GÉNÉRAL BOULANGER

M. Boulanger a expliqué l'autre jour,
devant la Chambre, « comment il comprend
le rôle de l'armée dans les graves circon-
stances que nous traversons ».

Jamais langage plus attristant et plus
alarmant n'a été tenu, au sein d'une As-
semblée française, par un ministre de la
guerre.

M. Boulanger s'est fait du rôle de l'armée
une conception à peu près analogue à celle
du citoyen Camélinat.

« L'armée, a-t-il dit, n'est plus un ins-
trument livré au caprice d'un seul, mais la
haute expression de la volonté de tous... »

« Notre armée, c'est la nation aujour-
d'hui. Est-ce que nos ouvriers, soldats
d'hier, auraient à redouter quelque chose de
nos soldats d'aujourd'hui, ouvriers de de-
main? Ils n'ont rien à redouter tant que,
hors de leurs droits, ils remplissent leurs
devoirs envers la société... »

« Paul-Émile, à l'heure où je parle, chaque
soldat partage-t-il avec un mineur sa
soupe et sa ration de pain. »

Nous retrouvons dans ces paroles toute la
conception militaire révolutionnaire.

Avec de telles maximes, il n'y a pas d'ar-
mée possible.

Non, l'armée ne doit pas être « l'expres-
sion de la volonté de tous »; elle doit être
l'expression de la volonté de ses chefs.

Non, l'armée ne doit pas être la « nation »;
elle doit, sous peine de n'être plus qu'une
mauvaise garde nationale, former dans la
nation une catégorie à part, ayant ses tradi-
tions, son esprit de corps, sa physionomie,
sa discipline, ses règlements particuliers.

M. Boulanger se félicite de voir ses soldats
se mêler aux grévistes et partager avec eux
leur pain et leur soupe.

« Est-ce que nos ouvriers, soldats d'hier,
dit-il, auraient à redouter quelque chose de
nos soldats d'aujourd'hui, ouvriers de de-
main? »

« nos soldats d'aujourd'hui, ouvriers de
demain? »

C'est avec de semblables paroles que l'on
prépare les régiments à lever la crosse en
l'air devant l'émeute.

Nous ne souhaitons pas les répressions
sanglantes; mais, si une de ces répressions
s'imposait par malheur, M. Boulanger est-
il bien sûr que les « ouvriers de demain »
tireraient volontiers sur les « soldats
d'hier »?

A-t-il la certitude qu'après avoir partagé
leur pain et leur soupe avec les grévistes,
les « ouvriers de demain » ne seraient pas
tentés de partager aussi avec les « soldats
d'hier » leurs paquets de cartouches?

En pleine Chambre, du haut de la tri-
bune, M. Boulanger n'a pas rougi d'appe-
ler M. Camélinat en témoignage pour gar-
antir « l'excellent esprit des troupes » et
leur « modération ».

Ainsi, l'un des chefs des meurtriers de
l'infortuné Watrin a été invité à délivrer à
nos soldats un certificat de bonne con-
duite!

On ne pouvait infliger à l'armée un plus
sanglant outrage.

M. Camélinat n'a pas cru devoir répon-
dre, séance tenante, à l'invitation du minis-
tre de la guerre. Mais sans doute nous le
verrons bientôt passer en revue les troupes
de Decazeville, et leur adresser un ordre du
jour où nous retrouverons la phrase célè-
bre: « Soldats, je suis content de vous! »

M. Boulanger a fait appel au témoignage
du citoyen Camélinat. C'est à l'armée fran-
çaise que nous en appelons, nous autres, à
l'armée qui, en dépit des Farre, des Thibau-
din, des Campenon et des Boulanger, garde
encore au cœur le culte du drapeau et des
grandes traditions militaires monarchiques.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

La délibération a porté principalement
sur les lois de finances, dont les projets ont

été définitivement adoptés et signés par le
Président de la République.

En conséquence, M. Sadi-Carnot, minis-
tre des finances, a dû déposer sur le bu-
reau de la Chambre les quatre projets de loi
suivants:

Projet relatif à la conversion des obliga-
tions du Trésor à court terme et émission
de rentes 3 0/0;

Projet portant rectification du budget de
1886;

Projet portant réforme générale de l'im-
pôt des boissons;

Projet général de budget de l'exercice
1887.

Tous ces projets étant déjà en épreuves,
pourront être distribués à la Chambre lundi
prochain.

Le ministre des travaux publics a commu-
niqué une dépêche de l'ingénieur en chef
Laur, qui dément catégoriquement les
bruits qui ont couru sur la propagation du
feu dans les mines de Decazeville. M. Laur
affirme qu'il a trouvé partout les travaux en
ordre et les barrages contre les feux en bon
état, et il garantit qu'il n'existe nulle part
aucun danger.

Les conversations de couloirs roulent sur
le vote d'avant-hier. Les uns voient dans le
vote de l'ordre du jour Steeg-Barodet le si-
gne infailible de la toute-puissance de M.
de Freycinet, dont la seule présence a fait
cesser le gâchis; les autres en concluent que
M. de Freycinet est prisonnier de la gauche
radicale et de l'extrême gauche. Il est possi-
ble que d'ici à quelques jours un incident,
peut-être un accident ministériel, nous dise
ce qu'il en est.

D'après le Journal des Débats, la Chambre
a réussi à trouver une formule pleine de
promesses pour faire concevoir des espé-
rances aux mineurs et assez vide de sens
pour n'imposer à la Chambre aucun enga-
gement formel.

Le Soleil et nombre de journaux sont de
même. L'ordre du jour voté par la Chambre
ne signifie absolument rien; il ne peut con-

tenter qu'une Chambre désireuse de se met-
tre d'accord sans s'expliquer.

La séance de la Chambre a été entière-
ment consacrée hier à l'audition d'un dis-
cours de M. Pelletan sur la question des
tarifs.

Le ministre des finances a déposé trois
projets dont l'un concerne la conversion des
obligations sexennaires du Trésor en 3 0/0
et l'émission d'un milliard; l'autre est relatif
à la réforme de l'impôt sur les boissons. M.
le baron de Soubeyran a demandé à inter-
peller le ministre des finances sur le projet
d'impôt sur la rente avant la nouvelle émis-
sion.

La droite a remporté divers succès dans
les nominations pour l'organisation des
bureaux mensuels de la Chambre.

Dans le 4^e bureau, ont été élus: MM. de
Kermanguy, président, et de Martimprey,
secrétaire;

Dans le 5^e bureau, M. de la Bassettière a
été nommé secrétaire;

Dans le 9^e bureau, M. Duchesne a été élu
secrétaire;

Dans le 14^e bureau, M. le C^o de Maillé a
été nommé président, et M. Lecour secré-
taire.

Ces résultats démontrent clairement à nos
amis de la droite combien il est utile et néces-
saire de se trouver régulièrement à leur poste.

Les bureaux ont cette fois une certaine
importance, car c'est parmi leurs membres
que sera choisi la commission du budget,
qu'on doit nommer vers le 25 mars.

SUCCÈS DES CONSERVATEURS.

Une élection législative a eu lieu diman-
che dans le Morbihan, pour le rempla-
cement de M. Lorois, décédé.

M. Lorois fils, conservateur, a été élu par
59,099 voix.

Les républicains n'avaient pas osé pré-
senter de candidats. — Il y a eu 6,385 voix
réparties entre divers.

63 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

« Par saint Ivan, dit la compatissante Sibé-
rienne, vous voilà retiré d'un mauvais pas. Vous
devez un fameux cierge aux saintes images, mon
petit père. »

« Un verre de thé brûlant ayant achevé de me
remettre: »

« Comment m'avez-vous sauvé? lui deman-
dai-je. »

« Pour sûr, mon ami, vous revendez de loin.
Écoutez: la tempête étant apaisée, je voulus aller
dire une litanie près d'un jeune mort, mon pauvre
nereu Piotr. Mon traïneau roulait avec vitesse, et
mon chien courait en avant, flairant la neige. Par
saint Ivan, c'est à Mirko que vous devez la vie,
mon petit père. Arrivé devant le monticule de
neige qui vous cachait, il se mit à hurler si plainti-
vement, que je me dis: »

« Pour sûr, un malheur est là. »

« Mirko grattait avec ses pattes; je lui aidai de
mes mains. Bientôt nous vous eûmes trouvé blanc
et froid... et votre cœur battait si faiblement!
Pouvais-je vous abandonner, en vérité? Je vous

hissai sur mon traïneau, et je repris le chemin de
mon logis. Depuis, je vous soigne et je vous fric-
tionne que mes poignets en sont bien las. »

« — Vous êtes bonne, balbutiai-je. »

« — Oui, oui, on n'est pas trop cruelle... Mais,
dites donc, mon vieux pèlerin, par saint Ivan, en
me paraît bien jeune. »

« Je jetai un regard d'effroi sur ma barbe
blanche. Elle s'étalait dans toute sa vénérable
longueur sur mes vêtements pliés avec soin, et
placés sur un escabeau près du poêle. »

« Je joignis les mains avec angoisse. »

« — Bonne mère, balbutiai-je, bonne mère, ne
me dénoncez pas. Je n'ai jamais fait de mal. Mon
seul crime est d'avoir aimé mon pays, la Pologne.
Si vous saviez ce que j'ai enduré! ce que j'ai
souffert! J'étais si las de l'exil. Je me suis enfui
d'Irkoutsk, je voulais revoir ma mère! »

« — Pauvre cher pèlerin, interrompit-elle d'un
accent de tendre compassion, vous avez donc votre
mère? »

« — Elle me pleure depuis sept ans. »

« Les yeux de la bonne vieille s'inondèrent. »

« — Oui, oui, dit-elle, elle doit avoir grand
besoin de vous revoir!... Moi aussi, j'ai un fils. Il
sert dans les armées... »

« Son regard devint rêveur. »

« — Vous devez avoir son âge, mon petit père;
vous lui ressemblez un peu... Non, fit-elle soudain;

non, ne craignez rien, je ne vous dénoncerai pas.
Le malheur apprend à compatir. Priver une mère
de son fils, mais c'est trop de cruauté, aussi! »

« — Dieu bénira votre enfant, repris-je d'une
voix où vibrait la reconnaissance. Dieu lui rendra
en bonheur tout ce que vous faites pour le mal-
heureux, oh! bien malheureux exilé. »

« — Croyez-vous? interrogea-t-elle. »

« — N'en doutez pas. »

« Durant huit jours, elle m'entoura des plus
tendres soins, et quand je lui disais: »

« — Bonne mère, ne prodiguez pas ainsi vos
fagots, elle me répondait: »

« — Si Michel est glacé, une autre mère le
réchauffera. »

« Et, jetant dans le poêle une brassée de bois
sec, elle écoutait le bruit de la flamme, et souriait
à la bienfaisante chaleur. »

« Et quand je lui disais encore: »

« — Bonne mère, ménagez vos provisions, elle
me répondait toujours: »

« — Si Michel est affamé, une autre mère le
nourrira. »

« Et sur la table, elle plaçait la nappe blanche, le
potage fumant, le caviar, le mouton rôti. »

« Brave et généreux cœur! Bonne et tendre
mère! Elle était vraiment heureuse en voyant mes
forces renaitre. Moi, je trouvais délicieuses ces
journées que je passais dans la chaude demeure. »

« Blotti près du poêle, je la regardais assise en
face de moi, et filant au fuseau. Le chat familial
dormait à ses pieds, tandis que Mirko fixait sur sa
bonne maîtresse ses yeux doux et caressants. Elle
passait la main dans l'épaisse fourrure. »

« — C'est le chien de Michel, me disait-elle en
souriant. Tu aimes bien ton maître, n'est-ce pas,
Mirko? »

« Tout était paisible dans l'humble isba. Tout
réjouissait ma vue: les meubles de sapin, luisant
comme un miroir; le samovar de cuivre étincelant
sur le poêle de faïence; et, là-bas, au fond de
l'appartement, la petite lampe brûlant devant les
images. Elle brûlait nuit et jour afin de protéger
Michel, emblème de la constante prière. »

« Au dehors, la rafale soufflait avec de sourdes
plaintes ou d'effroyables colères. De cent manières
elles assaillaient l'isba. Elle frappait à la porte.
Furieuse de l'obstacle, elle ébranlait le balcon,
s'emportait sur la toiture, et venait à nous par
toutes les fissures, en plaintes aiguës, en désola-
tion sans fin; puis, la colère reprenait, et la
troube allait déraciner les sapins du voisinage.
L'hiver était terrible. Quo de tempêtes, sans
cesse renaissantes! que de neige! que de glace!
Mais, pouvais-je abuser plus longtemps de la
généreuse hospitalité de la bonne Sibérienne?
Puis, vous, ma mère; puis, vous, Nadje, m'at-
tendiez. »

Cinq élections de conseillers généraux ont également eu lieu dimanche.

Cinq sièges étaient occupés par cinq républicains.

Dans deux de ces cantons, à Barneville (Manche) et à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), les deux candidats républicains ont été élus, les conservateurs ayant commis la faute de ne pas leur opposer de candidats.

Dans les trois autres cantons, les conservateurs ont engagé la lutte et ils ont triomphé, soit trois sièges perdus par les républicains.

Voici ces cantons :

A Neufchâtel (Seine-Inférieure), M. de Janzé, conservateur, est élu par 4,683 voix contre 910 à M. Tourquet, républicain.

Il remplace M. Brichet, républicain.

A Secodigny (Deux-Sèvres), M. Brillaud, conservateur, est élu par 4,203 voix contre 4,096 à M. Barchard, républicain.

Il remplace M. Ganne, ancien député républicain.

A Theil (Orne), M. Dourdoigne, conservateur, est élu par 4,200 voix contre 900 au candidat républicain.

Il remplace M. Louveau, républicain.

Soit, sur cinq élections, 2 républicains et 3 conservateurs élus.

Trois sièges perdus par les républicains.

**

M. l'évêque de Séz est venu d'adresser la lettre suivante, au ministre des cultes :

Séz, 14 mars 1886.

Monsieur le ministre,

J'apprends par la voix publique, par les journaux, que le Conseil d'Etat, devant lequel vous m'avez cité, vient de me condamner comme d'abus pour avoir qualifié de scélérate la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire.

J'ai eu l'honneur, dans le cours de ma carrière ecclésiastique, d'être cité deux fois à l'ordre du jour de l'armée, avec mention spéciale, à la prise des forts de Takou et à la bataille de Palikao ; je vous dois la troisième citation, monsieur le ministre ; je ne m'en plains pas, car c'est aussi pour avoir accompli mon devoir que je l'ai méritée.

Si j'ai qualifié la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire, de loi scélérate, c'est que je la considère, en mon âme et conscience, comme mortellement désastreuse pour l'Eglise et pour mon pays. Comme évêque et comme Français, j'ai le droit de le maudire.

Vous ne doutez sans doute pas, monsieur le ministre, de mon attachement inviolable à l'Eglise. Est-ce que par hasard vous oseriez soupçonner mon patriotisme et mon dévouement à la France ? Le blâme que vous venez de me faire infliger pourrait peut-être porter à le croire. S'il en était ainsi, monsieur le ministre, que Votre Excellence veuille bien se donner la peine de consulter mon dossier. Elle y trouvera une lettre signée de moi, datée du mois de janvier 1885, qui l'éclairera, je l'espère. Elle a été lue en plein conseil des ministres, et m'a valu une réponse des plus honorables, des plus flatteuses du ministère tout entier présidé alors par M. Jules Ferry.

Je repris donc mon capuchon, ma barbe vénérable, ma gourde ; et, m'approchant de la chère vieille, je lui murmurai :

— Adieu, bonne mère, adieu ! Que le Seigneur rende à Michel tout ce que vous avez fait pour Serge.

Elle filait. Le fuseau s'arrêtait, et mon hôte, relevant la tête :

— Partir, quand la neige couvre la terre ; quand le vent siffle ; quand le froid est mortel. Y pensez-vous ? C'est folie !

— La Providence est là, répondis-je. Elle veillera sur le pèlerin.

Elle leva les épaules.

— Oui, oui, j'ai bien confiance en la sainte Providence, autant que vous, allez ; mais, par saint Ivan, il ne faut pas la braver, cette bonne Providence ; quand elle vous offre un abri, il faut y rester. Ah ! jeunesse, jeunesse oublieuse ! Mais, rappelez-vous donc le danger de voyager seul, dans la plaine glacée ? Jamais, en vérité, jamais, croyez-en la pauvre vieille, vous n'arriveriez au but : le froid vous engourdirait, la neige vous ensevelirait, les loups vous dévoreraient peut-être. Chaque nuit ne les entendez-vous pas hurler en quête de nourriture ? Pourriez-vous lutter contre ces bandes affamées ? Il faut rester ici, patienter encore, car votre mère vous attend. Et, que lui répondrais-je au jugement dernier, quand elle me

« Nous avons été vivement touchés de votre offre de services, m'écrivait-on, pleine de dévouement et d'abnégation ; mais il nous a semblé qu'il n'était pas possible de l'accueillir.

« En vous adressant nos remerciements les plus sincères et l'expression de nos regrets, ajoutait le ministre qui servait, près de moi, d'interprète à ses collègues, j'ai été heureux de vous témoigner mes sentiments de haute estime, et vous prie de croire aux bons souvenirs que j'ai personnellement gardés de notre ancien aumônier en chef.

« Je transmets votre lettre à M. le garde des sceaux, ministre des cultes, comme un témoignage des sentiments généreux et patriotiques qui animent le clergé français.

« Votre Excellence devra excuser ces citations, trop honorables sans doute pour moi, et qu'il me coûte de divulguer ; mais elle me pardonnera de m'en servir comme armes défensives contre ses accusations iméritées.

« Vous nous traitez vraiment en parias, monsieur le ministre, et vous usez sans pitié contre nous de la loi scélérate par excellence, de la loi du plus fort, appliquée si cruellement, il n'y a que quelques années à peine, vous ne l'avez sans doute pas oublié, dans notre chère patrie, par ses plus impitoyables ennemis. N'entendez-vous donc pas, monsieur le ministre, les ricanements d'outre-Rhin qui applaudissent à vos actes persécuteurs ? L'Alsace et la Lorraine en frémissent de douleur, et la France mutilée en gémit amèrement.

« Laissez-moi en terminant, monsieur le ministre, vous prier de croire que je ne reconnais à personne le droit de suspecter mon amour sans bornes pour ma noble patrie, la France, qui tiendra jusqu'à mon dernier soupir, après Dieu et l'Eglise, la première place dans mon cœur.

« Agréez, je vous prie, monsieur le ministre, l'hommage très-distingué de ma haute considération.

† FRANÇOIS-MARIE,

évêque de Séz.

**

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE.

Decazville, le 15 mars.

Depuis l'envoi des dons en nature et l'annonce des souscriptions faites par divers conseils municipaux, on constate un revirement très-marqué dans l'attitude des ouvriers qui se montrent absolument réfractaires à toute espèce de tentative de conciliation.

La nuit dernière, des malfaiteurs, restés inconnus, ont essayé de mettre le feu aux écuries de la Compagnie, situées près de la forge de Decazville.

Le tribunal correctionnel de Villefranche a condamné à 2 mois de prison et 16 fr. d'amende le nommé Roulet, reconnu coupable d'avoir cherché à détourner de leur travail les ouvriers mineurs.

Saint-Etienne, le 14 mars.

La réunion des ouvriers mineurs a voté un ordre du jour engageant M. Rondet à se

rendre immédiatement à Decazville pour joindre ses efforts à ceux de M. Basly et invitant le Conseil municipal de Saint-Etienne à voter des fonds pour les grévistes.

*

LES MINEURS DE SAINT-ETIENNE

Après le bassin de l'Aveyron, celui de Saint-Etienne.

Dimanche, une importante réunion des mineurs du bassin de la Loire a eu lieu à Saint-Etienne.

Le citoyen Rondet, secrétaire de la fédération des mineurs de France, a tenu, dans cette réunion, un langage des plus violents.

Il a qualifié d'« acte de justice » l'assassinat du malheureux inspecteur Watrin, de Decazville. De plus, il a ajouté que « le même sort était réservé au directeur de l'une des mines de Saint-Etienne ».

La réunion a encore ajouté à l'ignominie de ces paroles, en votant de chaleureuses félicitations au mineur Roulet, arrêté à Decazville pour menace à main armée, et en approuvant la conduite des mineurs de Decazville et du député Basly.

Enfin, on a décidé « l'envoi immédiat du citoyen Rondet à Decazville ».

Avant de se séparer, l'assistance a voté des remerciements à la municipalité de Paris pour les secours qu'elle a fait parvenir à Decazville.

**

M. PAPINAUD DIPLOMATE.

De nouvelles difficultés s'étant élevées entre le gouvernement français et l'évêque d'Urgel, M. de Freycinet a songé immédiatement à envoyer dans la république d'Andorre un député républicain en mission extraordinaire.

Il pouvait pour cette mission faire choix de M. Constans ; il a préféré en charger M. Papinaud, député radical de l'Aude.

Voilà donc M. Papinaud, ancien tonnelier de son état, uniquement connu de la Chambre par quelques interruptions intempérantes, bombardé diplomate.

Ce travestissement ne nous déplairait pas en carnaval, dit le *Moniteur* ; mais malheureusement nous savons par expérience que ces déplacements de députés républicains ne se font pas pour rien, qu'ils coûtent cher aux contribuables.

**

M. Pelouze, qui devait célébrer par une grande fête costumée la fin des travaux de restauration et de décoration des galeries du château de Chenonceaux, a, dit-on, renoncé à cette idée un peu trop dispendieuse.

**

TREMBLEMENTS DE TERRE

On écrit de Madrid :

« Dimanche soir, vers onze heures, on a ressenti à Grenade une secousse de tremblement de terre qui a duré sept secondes. La panique était générale. Les spectateurs sont sortis du théâtre affolés.

« A Arenas de Rey, il y a eu de grands malheurs. La population campe en plein air au milieu des ruines. Les autorités ont pris toutes les mesures nécessaires. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mars.

On vend du 3 0/0, on vend de l'amortissable, on vend même du 4 1/2 0/0 1883. Il faut suivre le courant. Le 3 0/0 est à 80.30, ex-coupon, l'amortissable à 83.20, le 4 1/2 0/0 à 108.90.

Le Crédit Foncier cote 1,357.50. Il aura sa bonne part dans l'emprunt.

Les obligations du Crédit Foncier sont très-demandées. Elles n'ont rien à redouter de fluctuations de la Bourse.

La Banque d'Escompte reste ferme. Il en est de même pour la Société Générale. Les institutions de crédit ont tout à gagner au mouvement des capitaux qui va déterminer le gros emprunt.

Le Panama est à 467.50. Cette valeur est maintenant tout à fait délaissée.

Les actions de nos Chemins de fer sont fermes : Nord 1,325, Orléans 1,357.50, Ouest 877.50.

Nouvelles militaires.

LE CARROUSEL DU CHAMP-DE-MARS.

Les membres de la commission spéciale du carrousel se sont rendus samedi au Champ-de-Mars pour y arrêter, de concert avec M. le colonel Rothwiller, les dispositions générales relatives à cette solennité militaire. Deux escadrons de cavalerie étaient rangés en bataille, face à la terrasse qui domine le jardin.

Les dimensions du carrousel de Saumur et du carrousel de la troupe ont été arrêtées et jalonnées sur le terrain, ainsi que les emplacements des estrades, ainsi que le va être établi, et, dans peu de jours, le comité de direction mettra en vente les billets donnant droit aux tribunes pour les journées des 21 et 23 mai prochain.

LES INSPECTIONS GÉNÉRALES.

Les instructions sur les inspections générales, pour l'année 1886, viennent d'être arrêtées.

De nombreuses modifications sont apportées aux instructions des années précédentes, notamment en ce qui concerne les brevets d'avancement qui seront établis désormais par corps d'armée et suivant des proportions déterminées, sauf cependant pour les grades supérieurs à celui de lieutenant-colonel.

Le système adopté a une très-grande analogie avec celui mis en vigueur précédemment par le général Lewal.

LE NOUVEL UNIFORME DE SAINT-ETIENNE.

Le général Tramond a présenté au ministre de la guerre deux élèves de l'École spéciale militaire revêtus du nouvel uniforme adopté pour cette École.

Cet uniforme comprend le dolman, le schako avec une jugulaire comme celle de la cavalerie et quelques modifications au havre-sac.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LES CONSEILS DE RÉVISION.

A l'occasion des opérations des conseils de révision en 1886, le ministre de la guerre vient de faire connaître aux préfets les dispositions suivantes :

Les jeunes gens qui, pour cause de maladie, se trouveraient dans l'impossibilité absolue de répondre à la convocation qui leur est adressée devant le conseil de révision, devront être visités à leur domicile, en présence d'un officier de gendarmerie, par le médecin délégué à cet effet par le conseil de révision, lequel statuera d'après le rapport qui lui sera présenté.

Ce règlement est substitué à celui du 1^{er} février 1885 qui exigeait simplement un certificat du médecin traitant et avait par suite donné lieu à de sérieux abus.

MILITAIRE ARSENT OU DÉCÉDÉ.

Le *Journal officiel* du 16 mars publie l'état des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés, adressées à la ministre de la guerre.

Nous trouvons dans cette liste le nom de René Maitreau, soldat au 5^e bataillon de chasseurs à pied, disparu pendant la campagne de 1870, à la bataille de Saint-Privat.

La requête avait été adressée au tribunal de Saumur.

Le général commandant le 9^e corps vient, dit-on, d'abroger une décision prise le 7 avril 1882, par son prédécesseur, général Schmitz.

Tout homme qui faisait une absence illégale en escaladant les murs du quartier était puni de 60 jours de prison.

Le général de Bellemare a décidé que tout militaire coupable de cette faute sera puni suivant ses antécédents.

(Union de l'Ouest.)

UN PRISONNIER RECALCITRANT

César, âgé de 28 ans, subissait, l'année dernière, à Fontevault, une condamnation à cinq ans de prison pour vol.

Il s'évada au mois d'octobre et fut condamné à deux ans d'emprisonnement pour ce fait par le tribunal de Saumur.

Depuis, César a tenté, à plusieurs reprises, de s'évader ; et dans le trajet en chemin de fer, de Saumur à Angers, qu'il a effectué dimanche dernier, il a essayé d'endormir ses deux gardiens, mais il n'a point réussi.

ANGERS.

Le Conseil municipal a voté une somme de 3,000 fr., destinée à venir en aide aux organisateurs de la fête de la Mi-Carême fixée au dimanche 4 avril.

Disons, à ce sujet, que la fanfare du marquis de Foucault, que l'on retrouve toujours lorsqu'il s'agit d'encourager une bonne œuvre, se joint à la commission pour l'aider dans l'organisation du défilé.

Cette société se chargera de la tête de la colonne, et représentera le *Cortège de Radacolonne*, avec les fameuses trompettes qui ont tant de succès dans *Aïda*.

POITIERS.

Nous apprenons la mort de M. Lallemand, doyen de la Faculté des sciences.

C'est une perte sensible pour la science et la Faculté de Poitiers.

M. Lallemand était membre correspondant de l'Institut et chevalier de la Légion d'Honneur.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A TOURS.

La ville de Tours sera bientôt éclairée par la lumière électrique. M. Gaulard, ingénieur, y fait, depuis deux mois, l'essai de son système, et il obtient de bons résultats.

Il est parvenu à transformer l'énergie électrique par des générateurs secondaires, dont il est l'inventeur, à transmettre la lumière à n'importe quelle distance sans déperdition de plus de 3/10 sur toute l'étendue du courant et à distribuer la lumière à domicile, au prix de 3 fr. 50 par mois et par lampe à incandescence; chaque lampe donne seize bougies en intensité de lumière.

Son système fonctionne déjà dans presque tous les magasins de la rue Royale, et sur un parcours de près de 4,500 mètres.

La Compagnie internationale d'éclairage électrique vient d'être autorisée, par décision ministérielle, à établir des câbles aériens pour la distribution de la lumière dans toute l'étendue de la ville de Tours.

Tours sera la première ville de France éclairée par l'électricité.

À l'étranger, nous ne connaissons que Turin qui ait adopté ce système d'éclairage, qui est employé à Paris pour l'Opéra et à Londres pour le rail-way métropolitain.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Foule nombreuse, dimanche 14 mars, au concours hippique de Nantes.

Le prix de la Coupe, qui est le plus important de toute la série des prix du concours, a été gagné par le jument *Fable*, appartenant à M. de Villers, commandant au 12^e cuirassiers; elle était montée par M. de Bermond, lieutenant au même régiment.

Les flots de rubans ont été remportés par *Honneur*, à M. Hély, lieutenant au 41^e cuirassiers; *Impatient*, à M. Dilschneider, lieutenant instructeur d'équitation, et *Girolle*, à M. Baudin, officier au 42^e hussards.

Le Comice agricole de Châteaugontier (Mayenne), dont M. Barouille, député, est président, a voté dans sa réunion du 14 mars une somme de 100 francs pour l'Institut Pasteur. C'est un exemple que beaucoup

de nos comités voudront suivre; ils acquitteront ainsi la dette de reconnaissance que l'agriculture a contractée vis-à-vis de M. Pasteur par ces découvertes tendant à combattre les épizooties.

Les conseils municipaux de la Vendée sont convoqués, le 28 courant, à l'effet de nommer leurs délégués à l'élection sénatoriale fixée au 2 mai à l'effet de pourvoir au remplacement de M. de Cornulier, décédé.

DEUXIÈME SÉANCE DE MUSIQUE DE CHAMBRE A SAUMUR

Quand, le mois dernier, à propos du premier concert de M^{me} Mercier-Fischer, nous disions que cette innovation devait porter ses fruits, nous ne nous trompions pas. La soirée d'hier est venue justifier pleinement nos prévisions.

C'est donc devant une très-nombreuse et très-brillante société que la deuxième séance de musique de chambre a été donnée. Le grand salon de la Paix était littéralement garni. A peine les retardataires ont-ils pu trouver place.

Ce concert avait aussi un attrait tout particulier. Outre des artistes d'une grande valeur, M^{me} Mercier s'était assuré le concours de M. Neveu, première basse du théâtre d'Angers, et, comme nous l'espérons, notre futur impresario. Cet artiste a chanté la sérénade de *Faust* avec son talent ordinaire; puis la *Rosita*, chanson espagnole. Ces deux morceaux ont été accueillis par des applaudissements et les murmures les plus flatteurs. Quelques instants après, M. Neveu a enlevé les *Rameaux*, de Faure, avec une majesté et une ampleur remarquables qui lui ont valu de frénétiques applaudissements. On a voulu encore entendre cette voix si sympathique: notre basse a eu la gracieuseté de nous dire une charmante sérénade avec toute l'élégance et la suavité qui font de cet artiste un des plus agréables et des plus beaux chanteurs qu'aient possédés notre théâtre et nos concerts.

La *Polonaise* de Chopin, pour violoncelle et piano, a été un véritable succès pour M^{me} Mercier. Pendant quelques instants, l'auditoire a été ravi d'entendre ces notes perlées, qui semblaient un véritable crépitement d'harmonieuses étincelles et qui n'empêchaient pas la précision et la délicatesse du phrasé. M. Weber, l'éminent violoncelliste, a, lui aussi, charmé par la grâce exquise et l'ampleur des sons de son admirable instrument.

L'*Ave Maria*, de Schubert, joué par M. Molé, clarinettiste, a été fort goûté. Cet artiste possède un talent remarquable qui, comme on le sait, l'a placé au premier rang à l'orchestre de l'Association artistique d'Angers.

Un trio de Mayseder, pour piano, violon et violoncelle, a clôturé cette charmante soirée. M. Goubeault, directeur de l'*Harmonie Saumuroise* et violoniste distingué, a prouvé une fois de plus que son talent est à la hauteur des difficultés innombrables renfermées dans cette partition. M^{me} Mercier et M.

Weber ont obtenu aussi un légitime succès dans l'interprétation de ces pages magnifiques. Ces morceaux terminés, des applaudissements chaleureux ont salué les sympathiques artistes. M^{me} Mercier-Fischer a le droit d'être fière d'un pareil succès, car on peut affirmer aujourd'hui que de tels débuts font bien augurer pour l'avenir: l'empressement d'un public d'élite le prouve suffisamment.

Le 5 avril prochain aura lieu la troisième séance de musique de chambre. x.

Faits divers.

CHARRUE LABOURANT SEULE.

On écrit de Léry à l'*Industriel de Louviers*:

« Depuis quelque temps, il n'était bruit, dans la contrée, que d'une charrue inventée par un charbon de Criquebeuf-sur-Seine: cette charrue « labourait seule ». Il se trouvait parmi nos cultivateurs beaucoup d'incrédules, étant habitués à avoir toujours la main aux mancherons, afin de diriger leur instrument, et aux guides pour conduire l'attelage.

« Que les sceptiques le croient ou non, la charrue existe et fonctionne parfaitement. L'expérience faite lundi, en présence d'une vingtaine de cultivateurs, a pleinement réussi. La charrue « labourant seule » est trouvée; elle est appelée à rendre de grands services aux cultivateurs. Son travail ne laisse rien à désirer: c'est l'avis, du moins, de ceux qui assistaient à l'expérience; elle remue bien la terre.

« On y fait prendre tant et aussi peu d'enrayure et de profondeur que l'on veut. Elle peut être réglée au gré du conducteur; elle a en outre un double avantage sur les autres, c'est d'alléger le travail de l'attelage et de supprimer en grande partie celui du conducteur.

« Nous ne pouvons que féliciter l'inventeur, qui, du reste, verra ses efforts couronnés de succès, car beaucoup de cultivateurs sont décidés à adopter cette charrue. »

UN PARI DE SPORTSMEN.

M. de la Boutetière et M. de la Minière, sous-lieutenants au 47^e régiment de chasseurs à cheval, à Limoges, avaient, l'autre semaine, parié entre eux qu'ils feraient cinquante fois le tour de l'hippodrome de Texonnières, soit une course de 400 kilomètres.

Le pari était de mille francs et les conditions portaient que les cavaliers pouvaient marcher à toutes allures, mais ne devaient mettre pied à terre que dans un seul cas forcé et prévu: ils devaient même manger à cheval.

Le 28 février, à 9 h. moins un quart du matin, les deux officiers se sont rendus au champ de courses, où, malgré la neige qui tombait, ils se sont mis en devoir de remplir les conditions du pari.

A onze heures et demie, M. de la Minière, après avoir fait vingt-six tours, s'est déclaré perdant, tandis que, dans le même laps de temps, M. de la Boutetière avait fait trente tours, soit soixante kilomètres.

Beaucoup de curieux, bravant le mauvais temps, assistaient à cette course extraordinaire. M. de la Boutetière est décidément un sportsman hors de pair.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 15 Mars

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 »	10 » à 10 50	10 » à 10 50
Saumur, 15 » 16 »	10 » » »	10 » » »
Baugé, 15 » 16 »	10 » » »	10 » » »
Segré, 15 75 » »	10 50 » »	10 » » »
Beaupreau, 15 » 15 50	9 » » »	9 » » »
Montfaucon, 15 » 15 50	9 » » »	9 » » »
Montrevault, 15 50 » »	9 » » »	9 » » »
Chemillé, 14 75 15 25	8 75 9 25	8 75 9 25
Champtoceaux, 15 50 16 »	9 50 » »	9 50 » »
St-Flor.-le-Vieil, 15 50 » »	9 50 » »	9 50 » »
Cholet, 15 50 » »	9 50 » »	9 50 » »
Vihiers, 14 50 15 »	8 50 9 »	8 50 9 »
Brissac, 15 50 » »	9 50 10 »	9 50 10 »
Chalonnnes, 15 50 » »	8 75 » »	8 75 » »
Doué, 15 » 15 25	9 50 10 »	9 50 10 »

À Nantes, blés américains, de 23 » à 23 60 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 21 » à 21 25 les 100 kilos.

CHAUVE, Loire-Inférieure, le 10 juillet 1885. J'avais des douleurs dans les bras, dans les jambes et dans les reins, en un mot tout le corps me faisait mal. Après avoir pris cinq boîtes de vos Pilules suisses à Fr. 1.50, j'ai été guéri; je vous autorise à publier ma guérison. Bichon F.; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 4 fr. 65; — extra fins, 4 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 4 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; — extra fins, 4 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 17 mars

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DES PAUVRES

L'ARLÉSIENNE, drame en 3 actes, musique de G. Bizet.

Jeudi 18 mars

Aïda, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux, musique de VERDI.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

LE GRAND COUP.

Dans la profonde conviction où ils étaient que leur but allait enfin être atteint, les candides époux se félicitaient, bien que cela leur eût coûté un peu cher, d'avoir profité des lumières du sorcier et du pouvoir des Esprits.

Le surlendemain, à minuit, ils firent coucher leur fils, prirent ses vêtements, et les ayant étendus sur la table, se mirent à frapper dessus avec des bâtons de houx, en criant, de toute la puissance de leurs poumons: « Toi qui as ensorcelé notre garçon, viens ici! »

Ces cris, poussés par deux voix discordantes, produisaient, joints aux coups retentissants qui s'élevaient sur le meuble comme le fléau sur l'aire d'une grange, un vacarme effroyable.

Cette scène bizarre durait depuis plus d'un quart d'heure, lorsqu'un homme, poussant la porte restée entre-bâillée, se présenta, en disant: « Que faites-vous donc, père Chablé? »

— Le voilà! Le voilà! Voilà notre homme! s'écrièrent, avec joie, les deux époux, qui voyaient ainsi se réaliser un des points prévus et indiqués par l'Esprit.

Chablé saisit l'individu au collet.

— Je le tiens! je le tiens! dit-il à sa femme; tapons dessus!

Et aussitôt les coups de pleuvoir, drus comme grêle, sur le malheureux, qui essayait vainement de se dégager des poignets robustes du père Chablé.

Ce dernier criait, à chaque coup de trique qu'il appliquait à sa victime: « Enlève le sort! Enlève le sort! »

— Laissez-moi! Laissez-moi! disait l'inconnu d'une voix lamentable. Il y a erreur; vous me prenez pour un autre!

— Non, il n'y a pas erreur, répondit Chablé; c'est toi qui as jeté un sort à notre fils. Si tu n'enlèves pas ce sort, je te ferai griller comme un pourceau.

— Ces malheureux sont fous, dit l'inconnu en se débattant. Ils vont me tuer!

— Il se mit à crier: « A l'assassin! à l'assassin! »

— Passe-moi la corde, dit Chablé à sa femme.

Nous le forcerons bien à enlever le sort.

Il prit la corde, renversa l'inconnu, et l'ayant solidement attaché par le milieu du corps, il le traîna jusqu'au foyer.

Avec l'aide de sa femme, il le suspendit à la crémaillère. Puis, prenant une poignée de paille, il se disposa à y mettre le feu.

— Enlève le sort! dit-il à la victime.

L'inconnu ne cessait de pousser les cris: « A l'assassin! à l'assassin! »

— Tu ne veux pas enlever le sort? reprit Chablé; attends! Lorsque la flamme te carressera les côtes, nous verrons bien si tu te décideras!

Au moment où il approchait la chandelle de la paille, plusieurs personnes, attirées par les cris du malheureux qui était sur le point d'être brûlé vif, entrèrent précipitamment dans la chambre.

Parmi elles était un brigadier de la maréchaussée, cumulant avec ces fonctions celle de gardien de la prison de Montsoreau.

— Que diable faites-vous ici? s'écria-t-il, en s'adressant à la femme Chablé, qui semblait vouloir lui barrer le passage.

— Ça ne vous regarde pas, répliqua cette femme; nous n'allons pas voir chez vous ce que vous faites!

Le brigadier, sans s'occuper de relever cette réponse impertinente, s'approcha du foyer. Il venait d'apercevoir l'homme qui, suspendu à la crémaillère, se débattait et criait avec toute la force dont il était capable.

Il repoussa Chablé qui, accroupi devant l'âtre, était tout prêt à flamber sa victime.

— Mille tonnerres! s'écria le sous-officier, si nous étions arrivés deux minutes plus tard, ce pauvre diable eût été rôti comme un poulet! Ces gentils ont donc perdu la raison?

— C'est un affreux coquin, dit la femme Chablé, en montrant les poings. Il a jeté un sort à notre garçon. Qu'il enlève le sort et nous le laisserons tranquille!

Retiré de la cheminée et débarrassé de ses liens par le brigadier, l'inconnu s'était mis debout.

Le sous-officier, reculant d'un pas, poussa un cri de surprise. Dans la personne de celui qu'il avait délivré, il venait de reconnaître un respectable et digne magistrat, le sénéchal de Montsoreau.

Le sénéchal était, après le comte de Montsoreau, le personnage le plus important de la localité. Il rendait la justice dans tout le comté et ses dépendances.

— Brigadier, dit le magistrat, veuillez m'aider à retourner chez moi. Vous reviendrez ensuite ici, avec vos hommes, et vous conduirez Chablé et sa femme à la prison du château. Il est évident que ces pauvres gens sont aliénés. Traitez-les avec ménagement.

Dix minutes après, les époux Chablé étaient arrêtés, puis enfermés dans le château, fort étonnés de ce résultat, qui ne ressemblait guère à celui que les Esprits leur avaient annoncé.

(A suivre.)

